



BAE



BUREAU DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique - Polynésie française

Coopération entre la Polynésie française et l'Union européenne



Newsletter

N°1

11 mai 2017

Le mot du Président



J'ai le plaisir de vous présenter la première édition de la Newsletter du Bureau des affaires européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, un nouvel instrument de communication qui devrait paraître à l'avenir à échéance régulière. Cette lettre rassemblera les nouvelles et traitera les dossiers qui marquent notre coopération avec l'Union européenne.

L'histoire de notre coopération avec l'Europe remonte aux toutes premières années de la construction européenne avec le 1er Fonds Européen de Développement (FED) qui a permis la construction de l'hôpital Mamao dans les années 1960. Les cycles suivants du FED ont financé d'autres investissements structurants d'importance, tels que les équipements et les réseaux nécessaires à l'assainissement des eaux usées à Bora Bora, Moorea, Punaauia et maintenant Papeete.

Ce partenariat historique s'est aussi décliné au niveau régional avec des programmes d'envergure menés en collaboration avec nos amis du Pacifique dans les domaines de l'agriculture durable, de la surveillance des pêches, de la prévention des risques ou encore de la promotion des énergies renouvelables et de la gestion intégrée des zones côtières.

En augmentant significativement l'enveloppe territoriale du 11ème FED (2014-2020) par rapport au 10ème (2008-2013), de 2,3 à 3,6 milliards de F CFP, et en triplant l'enveloppe régionale de 1,4 à 4,3 milliards de F CFP, l'Union européenne nous a envoyé un signal fort de son engagement à nos côtés, pour accompagner notre stratégie de développement local et relever le défi de notre intégration régionale.

Toutes ces actions témoignent du dynamisme de la coopération entre l'Union européenne et notre pays.

Au moment où l'Union européenne fête le Jour de l'Europe le 9 mai, nous célébrerons ici en Polynésie française, pendant une semaine, les valeurs et les programmes que l'Europe promeut et soutient au bénéfice de nos concitoyens. A travers une campagne de communication intensifiée, nous pourrons les entendre s'exprimer sur leurs expériences, leurs attentes et leurs succès avec l'Europe.

Je suis heureux de m'associer ici à la diversité de leurs messages, de renouveler la gratitude de la Polynésie française à l'égard de l'Union européenne et d'exprimer ma confiance dans notre coopération future.

Edouard FRITCH

Les événements Europe

Semaine de l'Europe du 09 au 14 mai 2017



Une « semaine de l'Europe » se déroule actuellement du mardi 9 mai au dimanche 14 mai 2017 pour célébrer le jour de l'Europe le 9 mai. A cette occasion, l'Europe et les actions qu'elle finance en Polynésie seront présentées dans les médias (télévision, radio) pendant toute la semaine.

Cet événement est financé en partie par l'Union européenne et par le Pays (Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique). Il vise à accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union européenne, de ses valeurs et de ses actions et notamment les programmes mis en œuvre en Polynésie française.

Pour plus d'informations, veuillez visiter la page web de l'événement :

https://www.service-public.pf/daiep/bureau-des-affaires-europeennes/semaine_europe_pf/

Forum annuel de l'OCTA à Aruba



Chaque année les membres de l'OCTA (Overseas Countries and Territories Association ou Association des pays et territoires d'outre-mer de l'UE) tiennent leur assemblée générale, pour discuter de leurs intérêts communs, de leurs relations avec l'Union européenne et de leurs stratégies pour l'avenir.

Le 15ème Forum OCTA – UE s'est tenu à Aruba (un territoire néerlandais situé dans les Caraïbes), du 20 au 24 février 2017. La délégation de la Polynésie française était conduite par le Ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat en charge de la promotion des langues

et de la communication, M. Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU. Elle était composée par ailleurs de Mme Sylviane FAUVET, conseillère technique auprès du ministre, de M. Charles GARNIER, chef du Bureau des Affaires Européennes (BAE), de Mme Caroline TANG, chef de la Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF), et de Mme Sandrine UGATAI, correspondante aux affaires européennes à la DPF.

La première journée était consacrée au programme BEST et notamment à la pérennisation des financements dédiés à ce programme pour les années à venir. Les PTOM de l'EU ont unanimement demandé que ces financements soient pérennisés. Le représentant de la Polynésie française a proposé qu'une « plate-forme politique » soit adjointe aux commissions d'attribution des subventions BEST en Polynésie française.

Le mardi 21 février, les délégations des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Pitcairn n'étant pas représentée au Forum) ont discuté de la programmation du 11ème FED régional Pacifique, actuellement en phase « d'identification ». C'est la Nouvelle-Calédonie qui en est l'ordonnateur régional. Une réunion avec les partenaires techniques et politiques des secteurs concernés (environnement, énergie, ressources primaires) des PTOM du Pacifique a d'ailleurs eu lieu du 29 au 31 mars.

Le troisième jour, s'est tenue la réunion trilatérale officielle (UE, France, PF), qui était présidée par M. Denis SALORD, en charge des PTOM à la Direction du développement et de la coopération internationale de la Commission européenne.

Des réunions trilatérales entre les PTOM français du Pacifique, l'État et la Commission ont également permis aux partenaires d'exprimer leurs points de vue sur les 10ème et 11ème FED « thématiques », gérés par l'OCTA et sur les 10ème et 11ème FED « régionaux Pacifique ».

Au cours du quatrième jour, la réunion ministérielle de l'OCTA s'est tenue, en présence des représentants des gouvernements des PTOM. La présidente sortante de l'OCTA a présenté le rapport du comité exécutif, puis les orientations du « partenariat post – 2020 » entre l'OCTA et l'UE ont été discutées.



La Polynésie française a été élue à la Vice-Présidence de l'OCTA pour 2017, ce qui signifie qu'elle aura la Présidence en 2018, et donc accueillera la réunion de l'OCTA cette année-là.

Le vendredi 24 février, dernier jour du forum, deux ateliers ont été organisés sur les thèmes des « énergies renouvelables, catalyseur pour une croissance durable et inclusive », et du « changement climatique », au cours duquel le ministre chargé de l'environnement a souligné l'extrême vulnérabilité des atolls, une spécificité de la Polynésie française.

Visite de l'ambassadeur de l'UE en Polynésie française du 13 au 16 décembre 2016



Son excellence M. Andrew JACOBS, ambassadeur de l'Union européenne pour le Pacifique (basé à Suva), a effectué une visite officielle en Polynésie française du 13 au 15 décembre 2016. Il était accompagné de M. Efstratios PEGIDIS, le chef du bureau de l'UE pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique (basé à Nouméa). Pendant leur visite, ces deux hauts fonctionnaires de l'Union européenne ont rencontré le Président et différents membres du gouvernement. Ils ont également pu voir sur le terrain comment étaient mis en œuvre certains projets financés par l'UE comme :

- l'assainissement de la ville de Papeete (avec la visite de la station d'épuration de Fare Ute avec M. Michel BUILARD, maire de Papeete) ;
- et la gestion participative de la zone côtière dans la vallée et la baie d'Opunohu à Moorea (projet « INTEGRE »).

L'objectif principal de leur déplacement était leur participation au comité de suivi annuel relatif à la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française présidé le 15 décembre par le Président FRITCH.

La délégation de l'UE a également rencontré le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, le Président de l'Assemblée de Polynésie française, le Président du Conseil Economique, Social et Culturel et le Président de la Chambre Territoriale des Comptes.

Messieurs JACOBS et PEGIDIS ont également participé aux réunions suivantes :

- . Observatoire du tourisme ;
- . Comité de pilotage de la réforme de la gestion des finances publiques ;
- . Comité de pilotage de l'Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes ;
- . Programmation du 11ème FED territorial et du 11ème FED régional Pacifique.

Au cours de sa journée de visite à Moorea, l'Ambassadeur de l'Union européenne, en compagnie du maire de Moorea Evans HAUMANI, a déposé une gerbe au monument aux victimes de l'accident d'avion du 9 août 2007, parmi lesquelles se trouvaient deux fonctionnaires de la Commission européenne en mission en Polynésie française, M. Jean-Pierre Pierard chef du bureau PTOM à Nouméa et M. Michel Gauché, chargé d'affaires à Suva.

A cette occasion, il s'est également fait présenter l'ensemble des activités mises en œuvre par le programme « INTEGRE » à Opunohu, sous la conduite du chef de projet en Polynésie française, Mme Caroline VIEUX. La visite s'est déroulée sur les sites du CRIOBE, de la zone archéologique restaurée, de l'Établissement d'enseignement agricole (et de sa ferme biologique « modèle ») et de la baie d'Opunohu.

Saviez-vous que...

Appel à projets BEST



Le programme BEST est le « régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les PTOM », un programme financé par l'UE et mis en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et qui permet notamment de financer des actions de conservation de la biodiversité en Polynésie française.

Le mode de fonctionnement du programme BEST est l'appel à projets. Des appels à projets ont déjà eu lieu en 2015 (subventions « moyennes », moins de 48 millions FCFP) et en 2016 (subventions « petites », moins de 12 millions FCFP). Dans ce cadre, des subventions ont été attribuées à des organismes (généralement des associations).

Pour 2017, le dernier appel à projets de BEST (petites subventions, de 6 à 12 millions FCFP) a été lancé au cours d'une réunion qui s'est tenue le 15 février 2017 à Papeete, animée par M. Jean KAPE, coordonnateur du programme BEST pour le Pacifique oriental, Mme Anne CAILLAUD, responsable du programme Outre-mer au comité français de l'UICN, et Mme Elena GORCHAKOVA, chargée de mission du programme BEST pour le Pacifique.

Pour être recevables, les nouveaux projets devront apporter des résultats tangibles dans un délai de moins d'un an, et poursuivre l'un des 3 objectifs suivants :

- Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- Utilisation durable de la biodiversité, des ressources naturelles ou des services écosystémiques ;
- Adaptation, atténuation des effets du changement climatique, basée sur les écosystèmes.

La date limite de dépôt des « notes de concept » pour la présélection était fixée au 14 avril 2017. Mme Elena GORCHAKOVA (elena.gorchakova@uicn.fr) est disponible pour apporter toutes informations complémentaires, et aussi pour aider les associations, services, établissements, municipalités intéressés dans la rédaction de leurs projets.

<https://portals.iucn.org/best/>

Par ailleurs, au cours de la réunion du 15 février, certains des projets primés à la suite des deux premiers appels, ont été présentés :

- . Ceinture bleue de biodiversité du Pacifique (SPREP-AAMP)
- . Biopelagos (CPS – IRD)
- . Forêt sèche du littoral de Nouvelle Calédonie (Conservatoire des Espaces Naturels de NC)
- . Monarques de Fatu Hiva et de Tahiti (Société Ornithologique de Polynésie – Manu)
- . Restauration écologique des petites îles du sud-est des Gambier (Commune des Gambier)
- . Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiatia a tau ahiti noatu)
- . Conservation du martin-chasseur de Niau (Association Vaitamae, SOP-Manu)
- . Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel de Rimatara (Association Rimaura – Rimatara)
- . Moana, les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- . Sauvegarde de la flore menacée de Anaa et Niau (Association Pu Tahi Haga no Ganaa)

Les formations organisées par l'Assistance Technique au BAE



L'Assistance Technique (AT) au Bureau des Affaires Européennes (BAE), financée par le 10ème FED territorial, vise à une amélioration des performances de la Polynésie française dans la gestion, la coordination et la conduite des programmes financés par l'Union Européenne.

Dans une première phase (août 2015 – janv 2017), la présence des experts a permis de dresser un diagnostic de la situation et des capacités, un plan d'action et un début de mise en œuvre du plan d'action. Dans une seconde phase (février 2017 – décembre 2018), des missions courtes discontinues permettront de suivre la mise en œuvre du plan d'action, de dispenser des formations complémentaires, et d'établir des diagnostics d'étapes.

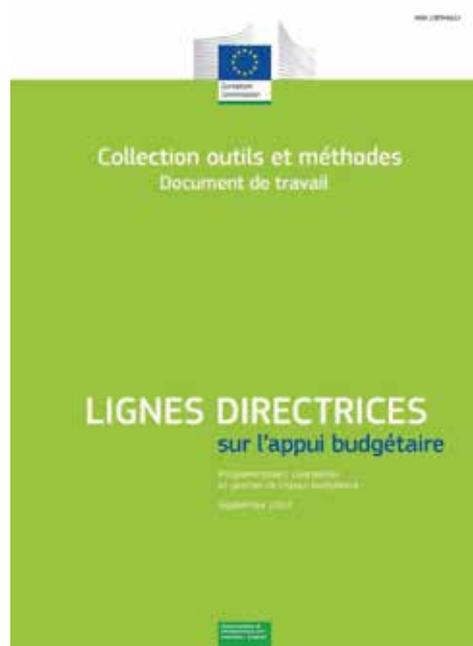
Un des axes de la mission d'assistance technique concerne en effet l'organisation et l'animation de formations pour le personnel du BAE mais aussi pour les porteurs de projets issus de l'administration (territoriale et communale) et de la société civile (organismes de recherche, associations, entreprises).

Pour la période mars-avril 2017, les assistants techniques ont proposé les deux formations suivantes :

- Procédures contractuelles de l'UE (PRAG), destinée aux cadres du secteur public qui sont amenés à lancer un marché ou octroyer une subvention, de la première étape jusqu'à l'obtention, et cadres qui vont participer à l'attribution et à l'exécution des contrats financés par l'UE. (formation déjà réalisée : du 21 au 23 mars)
- Conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE, destinée à tous les cadres du secteur public (administration territoriale et communale) ou des associations qui sont amenés à participer à l'élaboration, la coordination, la mise en œuvre et le suivi de projets et programmes financés par l'UE (formation réalisée les 19, 20 et 25 avril).

L'AT BAE organisera également, en liaison avec la Direction du Budget et des Finances, des formations pour les animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la Gestion des Finances Publiques et des formations sur l'élaboration des politiques sectorielles.

Fonds Européen de Développement : c'est quoi l'appui budgétaire ?



Le Fonds Européen de Développement (FED) a financé des grands projets de développement en Polynésie française depuis 1959 à travers l'approche dite « projet », qui vise à financer des activités particulières avec un contrôle serré de l'Union européenne. Par exemple le 10ème FED, actuellement en cours, finance des études et travaux de pose de réseaux souterrains pour l'assainissement de la commune de Papeete.

A partir du 11ème FED territorial, qui en Polynésie française devrait officiellement démarrer entre à la fin du 1er semestre 2017, l'approche projet sera remplacée par la modalité « d'appui budgétaire sectoriel ».

Mais en quoi consiste exactement l'appui budgétaire sectoriel ?

L'appui budgétaire consiste à transférer directement des fonds de l'UE vers le budget « national » du pays partenaire, qui s'engage pour sa part à poursuivre un dialogue stratégique, à se soumettre à une évaluation des résultats et à renforcer ses capacités.

C'est un moyen de renforcer l'appropriation, par les pays partenaires, des politiques de développement et des réformes entreprises et de traiter la source des problèmes plutôt que leurs symptômes.

L'appui budgétaire sectoriel (également connu sous le nom de « contrats de réforme sectorielle ») vise à appuyer les réformes sectorielles et à améliorer la fourniture de services.

Parmi les objectifs de l'appui budgétaire nous pouvons citer :

- améliorer la gestion financière, la stabilité macroéconomique et lutter contre la corruption et la fraude ;
- promouvoir les réformes sectorielles et améliorer la fourniture de services au niveau sectoriel ;
- traiter les problèmes spécifiques aux petits États insulaires en développement et aux pays et territoires d'outre-mer ;
- améliorer la mobilisation des ressources financières nationales et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Pour pouvoir accéder à l'appui budgétaire sectoriel, le pays bénéficiaire doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- . avoir une politique et stratégie de réforme ou de développement sectoriel bien définies ;
- . assurer un cadre macroéconomique stable ;
- . avoir une bonne gestion des finances publiques ou un programme crédible et pertinent pour l'améliorer ;
- . assurer transparence et contrôle du budget (les informations sur le budget doivent être rendues publiques).

Pendant la conception du programme d'appui budgétaire sectoriel, l'UE et le pays bénéficiaire travaillent ensemble pour définir des objectifs et des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du programme dans le domaine identifié. Les fonds ne sont versés que si les objectifs fixés sont atteints. Si la Commission estime que les résultats sont insuffisants dans un domaine, elle suspend les versements jusqu'à l'établissement de mesures ou de garanties crédibles.

L'appui budgétaire associe en effet le versement de tranches fixes liées aux critères d'admissibilité à celui de tranches variables qui dépendent des progrès accomplis pour atteindre les objectifs convenus dans le domaine identifié.

En Polynésie française, le secteur retenu pour le 11ème FED est le tourisme. A ce titre, elle devrait recevoir un appui budgétaire d'un montant maximal d'environ 3,6 milliards de francs CFP pour la période 2017-2020.

Plus d'infos : Lignes directrices sur l'Appui Budgétaire (FR) + guide succinct (FR)

Le Rapport d'Exécution de la coopération UE-PF 2015 est publié, le RAE 2016 est lancé !



Le 15 décembre dernier, le Président de la Polynésie française a présidé le comité de suivi annuel de la coopération entre l'Union européenne (UE) et la Polynésie française (PF) qui réunit l'ensemble des partenaires de cette coopération, en présence notamment de l'ambassadeur de l'Union européenne pour le Pacifique, du haut-commissaire de la République en Polynésie française et du président de l'Assemblée de Polynésie française.

Après des échanges nourris entre les participants portant plus particulièrement sur les perspectives de coopération dans le cadre du 11ème FED, que le gouvernement a décidé de concentrer au niveau territorial sur le secteur du tourisme, à

hauteur de 3,6 milliards de F CFP sur la période 2017-2020, le rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF pour l'année 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil des Ministres a validé ce 8 mars, d'une part le compte-rendu de la séance du 15 décembre et d'autre part, le calendrier d'élaboration du rapport annuel d'exécution pour l'année 2016 avec l'objectif de tenir la réunion ad hoc avant la fin du 1er semestre 2017.